

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Conseil du MARDI 11 DECEMBRE 2012 à 19 h.

PRESENTS : MM. LE BIHAN, KOBIELA, GOURDES, Mme DEBRAY, M. LAPIERRE, THOMAS, Mme LE BRAS, M. ALUSSE, Mmes LE BRIS et MM. JOURDAINNE et PERCHERON.

PROCURATION : - M. FORTEAU à M. LE BIHAN - Melle CLAIRET à M. PERCHERON

ABSENT EXCUSE : néant. Convocation du 04 décembre 2012. Secrétaire de séance : M. KOBIELA.

La séance a été publique.

Vous avez reçu, avec la convocation, le compte rendu du conseil antérieur.

Avez-vous des observations à formuler ? NON. Nous allons procéder à la signature de ce compte rendu.

ORDRE DU JOUR :

1) COMPTABILITE :

DECISIONS MODIFICATIVES : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de procéder aux opérations suivantes :

a) Budget d'EAU 2012 : Décision Modificative n° 3 :

- sur le budget primitif d'EAU 2012 opérations de compte à compte sans modification des totaux du budget :

- Compte D 165 <i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	+	50 €
- Compte D 21531 <i>Construction réseau d'adduction d'eau</i>	-	50 €

b) Budget COMMUNE 2012 : Décision Modificative n° 1 :

b) sur le budget primitif COMMUNE 2012 opérations de compte à compte sans modification des totaux du budget :

- Compte D 2152 <i>Installations de voirie</i>	+	1.000 €
- Compte D020 <i>Dépenses imprévues</i>	-	1.000 €

2) PERSONNEL COMMUNAL :

- **Mutuelles** au 01.01.13 : Le système de participation des employeurs doit être réétudié. Jusqu'à présent la commune participe pour la mutuelle MNT à hauteur de 25 % du montant payé par 3 agents sur 9 salariés. Soit une cotisation patronale mensuelle de 69 € x 12 mois 830 €.

A partir du 1^{er} janvier 2013, pour pouvoir percevoir une participation de l'employeur, les mutuelles doivent être labellisées. Toutes ne le sont pas et certaines se labelliseront en 2013.

Une participation par agent doit être convenue en Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil ayant toujours soutenu cet effort social, décide de participer à hauteur de 20 € par mois et par agent. Cette participation sera à proratiser en fonction du nombre heures de chaque agent. Une attestation de labellisation doit être fournie.

- **Maintien de salaire** au-delà de 3 mois de maladie : actuellement le taux de la cotisation salariale pour bénéficier de cette assurance est de 0.65 % sur le salaire brut. Sans participation de l'employeur. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas participer à la cotisation "Maintien de salaire".

3) VOIRIES :

a) Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adhérer à la nouvelle compétence au 01.01.13 de l'Agence Technique Départementale au Conseil Général 28 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre des communes concernant les petits projets de voirie.

- Montant annuel de la cotisation : 0.98 € par habitant.

b) Réfection du bitume de la rue des Acacias, projet abordé lors de la précédente réunion. Un devis a été sollicité en complément des devis des autres voiries. Montant de l'estimation HT 29.725 €.

- La subvention au titre du Fonds Départemental Aide aux Communes (FDAIC) a été déposée auprès du CG28 pour les travaux des trois rues : rue du Chalet, chemin du Pommeray et rue des Acacias. La réfection ne pourra être engagée qu'en fonction des réponses au dossier de subvention.

- Fermeture du chemin du Rouvray : un nouveau devis a été reçu mais il doit être modifié. A revoir à un prochain Conseil.

- Clôture devant l'église : Dossier abordé en séance antérieure, ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général 28 au titre du FDAIC 2013. Mais une demande de subvention a déjà été déposée pour la réfection des voiries.

- Parking de la mairie : une subvention avait été sollicitée auprès du CG 28 en Janvier 2012 et refusée. Une modification du projet d'aménagement ayant eu lieu, le Conseil décide de déposer un dossier pour les travaux de clôture.

4) Révision des tarifs communaux au 01.01.13 :

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE AU 01.01.13 :

Vins d'honneur :

Habitant de la commune 90.00 €

Habitant hors commune 135.00 €

Toute autre location :

Habitant de la commune 180.00 € (*Pour deux jours consécutifs*) + 90 € = 270 €

Habitant hors commune 380.00 € (*un demi tarif sera appliqué*) + 190 € = 570 €

Associat. hors commune 380.00 € (*+ pour le 2e jour*) + 190 € = 570 €

Le reste de la délibération est sans changement.

TARIF DU M3 D'EAU AU 01.01.13 :

Le Conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide compte tenu du prix d'achat du m3 d'eau de base et de l'augmentation des dépenses de fonctionnement :

a) de fixer le prix du M3 d'eau potable à : 1.05 €

b) de ne pas modifier le montant de la location annuelle des compteurs d'eau qui reste fixé au 01.01.11 à :

Diamètres	15	20	25	30	40	50	60	80
Location en €	6 €	8 €	21€	28 €	35 €	63 €	68 €	128 €

Le Conseil décide de sectoriser certaines canalisations d'eau car il y a des fuites sur le réseau. Des vannes seront donc installées afin de pouvoir repérer les endroits de fuite.

(Comme la rue du cimetière par exemple).

TARIF d'ASSAINISSEMENT : Le Conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de fixer :

- le prix du M3 d'eau assainie à 1.65 €.

- location des pompes simples : 125 €

doubles : 250 €

5) PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Le jeudi 10 janvier 2013.

6) QUESTIONS DIVERSES :

- Aménagement de voirie devant la mairie et projet de changement de la canalisation d'eau potable + branchements riverains. Devis par le bureau d'étude LUSITANO pour l'étude des branchements à étudier. Montant HT 3.885 €. Tous les riverains, abonnés seront visités. Leur nouveau compteur sera installé en bordure de voirie.

Ouverture des plis jeudi matin 13.12.12

- Cérémonie des vœux du Maire : le vendredi 11.01.2013 à 18 h à la salle communale. Les habitants sont invités.

- Communauté d'agglomération : Le périmètre de la nouvelle Communauté d'Agglomération a été arrêté par Monsieur le Préfet. Dans cette grande assemblée, il y aura 119 délégués communautaires.

- Enseignement : aménagement au plan national des horaires scolaires à compter du 01.09.2013. Passage à la semaine de 4,5 jours.

Les élèves termineront à 15 h 30 et il y aura un soutien aux élèves en difficulté de 15 h 30 à 16 h.

Ensuite, une prise en charge serait à assurer par les communes ou communautés de communes. Les communes de petite importance pourront-elles assumer une telle charge financière et de responsabilité ?

Que feront les enfants le mercredi après midi ?

Un fascicule d'information doit être édité par l'Inspection Académique.

Le Conseil souhaite à l'unanimité qu'une conciliation ait lieu entre les Maires du SIRP., l'Association des parents d'élèves et les directrices des écoles.

- Entrepôt de véhicules sur la ZA des Montagnettes par la SCI les Sablons : lecture du courrier reçu du gérant de la SCI concernant les activités de ses différents locataires dont il fournit une liste.

Chacun d'eux sera contacté en courrier recommandé afin de fournir le Kbis concernant leur activité respective.

Il est précisé par le gérant que du matériel lourd doit partir prochainement.

Concernant les anciens bureaux transformés en plusieurs logements locatifs, aucune déclaration de "changement de destination" n'a été effectuée. Une Déclaration Préalable va être adressée au gérant pour régularisation de cette situation.

TOUR DE TABLE

- Club de foot : Courrier reçu du Président du Foot concernant les performances accomplies en 2012. Tous les déplacements entraînent des dépenses importantes et le budget de l'association a du mal à être bouclé. Il sollicite une subvention. Le Maire rappelle qu'une subvention est attribuée à toutes les associations sportives recevant des jeunes de Saussay ; pour le club de foot, la subvention 2012 a été de 240 € versée en 08.2012. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- adresse toutes ses félicitations à Monsieur le Président, aux entraîneurs et aux joueurs.
- Vote une subvention exceptionnelle à hauteur de 200 € pour encouragement.

- Courrier reçu du SYROM (Syndicat de ramassage des ordures ménagères) concernant les difficultés de collectes des déchets dûes à l'état de la voirie au fond de la rue des Has. Un contrôle va être effectué et le nécessaire sera fait pour son amélioration.

- Voirie : il est précisé qu'un panneau de signalisation cassé vers le rond point rue d'Anet est dangereux. Demander à ce qu'il soit coupé.

- Proposition d'exposition sur la "CREATIVITE" : Un bulletin d'inscription va être inséré dans le bulletin municipal 2013 afin de connaître des personnes de SAUSSAY qui seraient désireuses de se rencontrer pour parler de leur art, l'exposer et se connaître.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,
Jacques LE BIHAN